Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260618-D2026_34-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 34**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation :
11 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14
Votants : 14

***L'an deux mil vingt-six le dix-huit juin** à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, GILLET Isabelle, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn,
Etait absente : VONE Nina
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Thème : Acquisitions
Objet : Acquisition de la parcelle C427située dans l'Espace Naturel Sensible de Trékoët

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition des consorts MARTEL, qui souhaite céder une parcelle à la commune de MUEL.

Une parcelle (C427 : 6 689 m²) se trouvent dans le périmètre de l'espace naturel sensible de Trékoët. Le prix pour la parcelle proposée est de 1 070.24 € soit une base de 1 600 € l'hectare.

Cette acquisition peut être subventionnée par le Département à hauteur de 70 %, Monsieur le Maire demande au conseil de prononcer sur cette opportunité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte la proposition des consorts MARTEL
- décide d'acquérir la parcelle (C427 : 6 689 m²) au prix de 1 070.24 €,
- choisit Maître VACHON Béatrice, notaire à MONTFORT SUR MEU pour la rédaction de l'acte,
- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'aide à l'acquisition foncière dans les sites labellisés « espace naturel sensible.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS